

**COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON**  
**PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 20 JUIN 2018**

**PRESENTS** : Alain **TOURNEBISE**, Maire, Jean-Claude **RONCARI**, Grégory **FONTAINE**, Annette **VOIRIN**, Adjoints, Xavier **GAMBA**, Etienne **LECLERE**, Gilles **BARDU**, Sandrine **FLEURY**, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Fabrice **FOUTRIER** à Alain **TOURNEBISE**, Bertrand **THIEBAULT** à Grégory **FONTAINE**.

**ABSENT** : Denis **LEMAIRE**.

Monsieur Xavier **GAMBA** est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 06 avril 2018**.

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Constitution de servitudes sur les parcelles de Monsieur **DEHLINGER** Jean-Lou et de Monsieur **BALANGER** Olivier (Station d'Épuration),
2. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour relevés de concessions au cimetière de **LONGCHAMP-SUR-AUJON** – Acceptation du devis,
3. EHPAD Marie Pocard – Cotisation 2018/2019,
4. Adhésion au service « R.G.P.D » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (D.P.D.),
5. Questions diverses.

**1) CONSTITUTION DE SERVITUDES SUR LES PARCELLES DE MONSIEUR DEHLINGER JEAN-LOU ET DE MONSIEUR BALANGER OLIVIER (STATION D'ÉPURATION)**

Constitution servitudes  
sur les parcelles de Mr  
**DEHLINGER** Jean-Lou  
et de Mr **BALANGER**  
Olivier (Station  
Épuration)  
Délib. n° 13/2018  
Visée S/P le 11/07/2018

Monsieur le Maire rappelle que des canalisations souterraines (conduites d'assainissement) ont été installées pour l'amenée du tout-à-l'égout. Elles vont au poste de relevage principal à la Station d'Épuration. Elles ont une profondeur qui se situe entre 2 mètres et 2,5 mètres, et un diamètre de 200. Elles se trouvent sous les parcelles AB 81 et AB 82, appartenant à Monsieur **BALANGER** Olivier et Monsieur **DEHLINGER** Jean-Lou.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte ou les actes à recevoir par Maître **FRANCOIS** Philippe, Notaire à **LAFERTE-SUR-AUBE**, constatant toutes servitudes nécessaires au passage de ces canalisations, notamment toutes servitudes de non aedificandi, non plantandi, avec droits d'accès pour effectuer toutes réparations ou renouvellement desdites canalisations, à titre réel, perpétuel et gratuit. Stipuler toutes conditions accessoires. Et dit que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la Commune.

## **2) MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR RELEVES DE CONCESSIONS AU CIMETIERE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON –ACCEPTATION DU DEVIS**

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour relevés de concessions cimetière de Longchamp-sur-Aujon – Acceptation du devis  
Délib. n° 14/2018  
Visée S/P le 22/06/2018

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante qu'il serait nécessaire de procéder à des reprises de concessions au cimetière de la Commune de LONGCHAMP-SUR-AUJON. Préalablement aux travaux, il convient de respecter la procédure préalable de reprise de concessions. Un devis a été établi auprès de la société LR-CIMETIERES pour un montant total de 6 305 €, représentant la totalité de la procédure étalée sur une période de trois ans, payable selon le phasage établi dans le devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de LR – CIMETIERES 27 rue principale 10200 FRAVAUX d'un montant de 6 305 € et dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018, compte 2031, opération 42.

## **3) EHPAD MARIE POCARD – COTISATION 2018/2019**

EHPAD Marie Pocard – Cotisation 2018/2019  
Délib. n° 15/2018  
Visée S/P 22/06/2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler à l'EHPAD Marie Pocard de MARANVILLE, la cotisation pour l'année 2018/2019, soit **573,30 euros**.

## **4) ADHESION AU SERVICE « R.G.P.D. » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (D.P.D.)**

Adhésion au service « R.G.P.D. » du C.D.G. 54 et nomination d'un délégué à la Protection des données (D.P.D.)  
Délib. n° 16/2018  
Visée S/P le 25/06/2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 euros), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche. Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- De mutualiser ce service avec le CDG 54,

- De l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- De désigner le DPD du CDG 54 comme étant le DPD de la Collectivité.

Avec 6 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 54, d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale et d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

## **5) QUESTIONS DIVERSES**

- **Alain TOURNEBISE** fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Philippe PICHERY, Président du Conseil Départemental de l'Aube, informant que le calendrier de déploiement des équipements pour le plan « Internet très haut débit pour tous » est modifié et qu'il est différé à fin décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 20.

**Le secrétaire de séance,**

**X. GAMBA**

**Le Maire,**

**A. TOURNEBISE**